

**PROCES-VERBAL DE LA SEPTIEME SEANCE DU CONSEIL
COMMUNAL DE L'ANNEE 2021
JEUDI 2 DECEMBRE 2021 à 20 HEURES
à la salle polyvalente**

Ouverture de la séance

A 20 heures, la Présidente du Conseil, Mme Anne Pictet Vallon, ouvre la séance. Elle salue le Syndic, les Municipaux, l'Assemblée, la presse et le public, pas tellement présent, et leur souhaite la bienvenue. Elle rappelle les mesures sanitaires en vigueur.

La Présidente doit malheureusement nous informer d'une très triste nouvelle. En effet, notre collègue M. Andréa Rosoli est décédé, il y a deux jours. Ses compétences, son sourire et son accent chantant vont beaucoup nous manquer. L'Assemblée lui rend hommage en respectant une minute de silence.

1. Appel

49 membres sur 64 sont présents. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut donc valablement délibérer.

Excusés 13

Absents 2

Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 4 novembre 2021
3. Rapport des commissions
 - Préavis 9/21 – Budget 2022
 - Préavis 10/21 – Fixation du plafond d'endettement et d'un plafond pour les cautionnements pour la législature 2021-2026
 - Préavis 11/21 – Demande de crédit pour le réaménagement de la place de jeux de l'Etoile
4. Communications des délégués aux associations intercommunales
5. Communications de la Présidente
6. Communications de la Municipalité
 - a) clôture de préavis
 - b) communications orales
7.
 - a. Droit d'initiative
 - b. Communications individuelles
8. Contre-appel

Après lecture par la Présidente, l'ordre du jour est accepté avec 1 abstention

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 novembre 2021

La Présidente ouvre la discussion.
La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

A la majorité des Conseillers présents et 3 abstentions, le procès-verbal est accepté.

3. Rapport des commissions

9/21 Budget 2022

M. Antoine Chappuis résume le rapport de la commission des finances.

La Présidente explique qu'elle va traiter ce sujet d'abord section par section. Ensuite elle ouvrira la discussion sur l'entier du budget 2022.

Section 1. Administration générale

La Présidente ouvre la discussion sur la section 1.

M. J.-M. Toinet remercie M. A. Chappuis pour son rapport, mais il est étonné par ces chiffres qui prennent l'ascenseur. Il aimerait donner une perspective à ces montants. Il remarque que les sommes proposées montrent une augmentation de 18% des charges et une baisse de 10% des revenus en ce qui concerne l'administration générale par rapport aux comptes de 2020. Le résultat net est qu'il y a une aggravation du budget de 20% en 2 ans. Comme mentionné, une part de ce déficit est due à notre participation aux MBC, transports publics morgiens, qui augmente de 22% pour atteindre la somme exorbitante de Fr. 1'000'500,00, soit 6% de ce chapitre comptable. Il trouve cela énorme et sa première question est donc : quelles sont les actions qui devraient être entreprises pour pouvoir négocier avec les sociétés de transport ? Et y a-t-il d'autres communes dans la région qui sont dans cette situation ?

M. A. Chappuis répond que les calculs sont faits par rapport au nombre de lignes qui desservent la commune. Il y a aussi une augmentation des cadences qui provoque cette augmentation. Et de plus, le Covid a créé des vides dans les bus par crainte de contamination. Il ajoute que, malheureusement, les Communes n'ont aucun moyen de négocier ces frais.

M. M. Zenger donne des précisions sur les augmentations des cadences et une diminution d'environ 20% des passagers. Cette réduction assez forte provoque une réduction des revenus. Il ne serait pas possible de se retirer de cette participation comme ça du jour au lendemain. On ne pourrait pas dire que l'on aimerait payer que la moitié de la facture, par exemple.

M. J.-M. Toinet insiste car lorsqu'il est dit qu'il y a eu 20% de réduction du trafic « passagers » cette année, ce ne sera probablement pas le cas dans les années futures, ce qui devrait forcément réduire la facture, malgré l'augmentation des cadences. Il lui semble que le taux d'occupation dans les bus est important, cela devrait compenser les charges.

M. M. Zenger dit qu'effectivement, M. J.-M. Toinet a raison. On prévoit une évolution positive. Les MBC sont conscients que c'est à eux de convaincre les gens de reprendre les transports en commun. Il y a quand même eu beaucoup de personnes restées en télétravail chez eux.

M. A. Chappuis ajoute que les CFF et les TL ont connu les mêmes déboires, ainsi que tous les transports en Suisse. La fréquentation a été réduite à cause du Covid. Les gens ayant l'interdiction de se réunir, cela devient compliqué de faire fonctionner l'ensemble des transports en commun.

M. J.-M. Toinet aimerait ajouter que le poste des manifestations a augmenté de 24%. Le budget augmente de Fr. 80'000.-, et de Fr. 41'000.- pour les affaires culturelles, alors que nous ne pouvons pas nous réunir. Est-il raisonnable de dépenser autant en période d'incertitude ?

M. A. Chappuis répond qu'il s'agit d'un budget et non pas des comptes. Comme l'année a 365 jours, il y a bon espoir que les choses s'améliorent, il trouve juste et judicieux d'avoir un budget culturel afin d'animer notre commune.

M. G. Delacrétaz ajoute que la principale augmentation est pour la Fête au village. Il demande donc est-ce qu'on veut faire cette Fête. Ce serait triste de ne plus faire la Fête parce que les MBC augmentent. Il trouverait triste de couper dans ce budget. Si le Covid continue, cela générera des « économies » sur ce budget. Ils n'ont pas fait le compte de tout ce qui s'est annulé en 2021 et heureusement l'année culturelle a pu démarrer avec l'inauguration de la maison de Commune. La Municipalité dans son ensemble n'aimerait pas devoir faire des coupes justement dans ce budget.

Ce ne sont pas de gros montants comparés à la facture sociale par exemple. Il ajoute qu'il est notoire que les transports publics sont tous déficitaires. Si l'utilisateur n'utilise pas les transports publics, le problème restera. Il ajoute qu'il s'agit d'un budget.

M. P. Vallon a une observation en ce qui concerne le préavis 2/21 concernant les rémunérations des Municipaux qui avait défini une séparation des postes vacances et du remboursement des frais et divers. Il constate, avec satisfaction, que cela a été fait. Il manque encore un élément qui a fait l'objet d'un amendement dans le cadre de ce préavis : il s'agit de la rétrocession des jetons de présence des Municipaux dans leurs activités intercommunales et pour lesquelles ils perçoivent déjà des vacances. Ce point n'est pas prévu dans le budget.

M. G. Delacrétaz répond que ce sera dans les comptes.

M. P. Vallon demande pour quelles raisons un montant de Frs 16'200.00 pour un forfait au Journal de Morges apparaît dans ce budget. Il demande s'il s'agit d'une subvention au Journal de Morges ou de « publiereportages »

M. G. Delacrétaz répond qu'il est plus facile d'avoir un forfait lorsque la Commune de Préverenges a quelque chose d'important à faire paraître. Il faut avoir en réserve quelques pages afin de pouvoir s'exprimer lorsque c'est nécessaire. A la Commune de décider ce que nous allons écrire. Si ce n'est pas concluant, il sera toujours possible de faire marche arrière.

Mme A. Garraux intervient afin de dire que l'augmentation du poste « Fête au Village », n'est pas de la responsabilité de cette association. La Fête aurait dû avoir lieu cette année, donc ce poste était déjà budgété l'année dernière.

M. J. M. Toinet demande ce qu'il en est du poste de Fr. 25'000.- sur l'informatique afin de sensibiliser la gestion informatique des données.

Mme T. Wüst explique que ces Fr. 25'000.- seront dédiés à un projet de mandat de la Municipalité. Il ne s'agit pas d'acheter un système informatique. Il y a tout un travail d'analyse à faire sur les besoins du personnel concernant la gestion des données qui conduira à un cahier des charges en vue d'un appel d'offres. Cela permettra de choisir le meilleur système.

M. J.-M. Toinet demande si cela va devenir un puits sans fonds.

Mme. T. Wüst répond que la Municipalité soumettra un préavis au Conseil lors de l'appel d'offres pour le coût de la GED (gestion électronique des données) et son implémentation. Son installation et sa configuration n'ont pas été mises au budget car l'outil n'a pas été choisi.

M. J.-M. Toinet spécifie que cela n'a rien à voir avec la confidentialité des données.

Mme T. Wüst répond que cela fera aussi partie de la réflexion. La protection des données doit pouvoir être garantie et les données sauvegardées afin de pouvoir tout récupérer en cas de Cyber attaque.

M. J. Chomette signale des revenus de Fr. 4'000.- en ce qui concerne la maison de Commune. Il trouve que cela ne représente pas beaucoup, sachant que les locations représentent une possibilité Fr. 200.- par jour.

M. G. Delacrétaz répond que plutôt de faire des projections dont on ne sait pas grand-chose puisque jusqu'en juillet cela sera compliqué d'utiliser cette salle, la Municipalité a préféré rester modeste. Il nous encourage, en tant que particulier à utiliser cette salle. Cela provoquera une surprise dans les comptes 2022.

M. S. Simon demande ce qu'il en est de la participation des autres communes à Univers 1028, il y a un montant de Fr. 60'000.- qui devrait revenir à notre commune. Et depuis plusieurs années, ce poste est discuté dans le rapport de gestion et il en ressort que certaines communes refusent de payer leur part. Il

ose espérer que cette année un accord écrit sera créé avec les communes dissidentes. Certaines communes jouent le jeu et d'autres pas.

M. G. Delacrétaz répond qu'il a une bonne nouvelle. Ils sont en train de modifier l'entente scolaire en une association scolaire de l'EPSP. Mme. T. Wüst faisait partie de cette entente et maintenant, c'est, lui, notre Syndic qui a repris les dossiers. Cette association, dont ils sont en train de créer les statuts, aura pour vocation de s'occuper de la partie scolaire et des unités parascolaires ainsi que les UAPE. En faisant les statuts de cette association, qui aura pour vocation, de s'occuper de la partie scolaire ainsi que des unités parascolaires, il sera possible d'y ajouter Univers 1028 et de répartir la facture. Cela permettra de régler le problème des non versements par certaines communes. Il y aura encore quelques années sans paiement de certaines communes. Patientons. La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Section 2. Finances

La Présidente ouvre la discussion sur la section 2.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Section 3. Domaines et Bâtiments

La Présidente ouvre la discussion sur la section 3.

M. J.-M. Toinet est inquiet du coût du personnel de la conciergerie. Il trouve même surprenant. Il ne comprend pas bien l'augmentation des charges alors que la surface des bâtiments n'a pas augmenté. D'autre part, pour la rénovation de l'église, 80% d'augmentation, il trouve énorme et demande pourquoi l'entier du montant n'a pas été prélevé du fonds de réserve. En ce qui concerne les conditions thermiques du collège Tribord, il est prévu une dépense de Fr. 120'000.- et là, le montant est mis directement sur les comptes alors que l'on pourrait considérer cela comme un investissement. Pourrait-on reclassifier cette dépense en investissement ?

M. A. Chappuis explique qu'il s'agit d'un immeuble neuf et des défauts ont été constatés. Il s'agit plus d'une réparation de défauts. C'est une amélioration du bâtiment.

M. M. Zenger explique que s'agissant des charges de la conciergerie, il s'agit d'une augmentation des surfaces puisqu'il y a la maison de Commune, ainsi que les locaux de « La Roulotte ». Il y a aussi les sociétés locales pour lesquelles il est mis à disposition différentes salles. De plus, il y a eu des remplacements de personnel, qui avant, étaient comptabilisés en tant que dépenses exceptionnelles.

Concernant l'église, seuls Fr. 80'000.- ont été pris dans le Fonds de rénovation parce que qu'il n'y avait pas l'entier de la somme nécessaire dans ce Fonds.

Et enfin concernant le collège Tribord, il s'agit d'un défaut qu'il faut de toute évidence corriger. Un audit a été effectué qui conclut que nous sommes en dessus des normes prescrites en termes de température des salles, normes qui sont pourtant assez larges. Des travaux d'amélioration sont donc obligatoires.

M. J.-M. Toinet demande ce qu'il en est à propos de la Cité de l'énergie. Il y a aussi une augmentation des charges en ce qui concerne cette énergie durable. Est-ce une carte blanche pour la Municipalité ?

M. M. Zenger répond qu'il ne s'agit pas d'une carte blanche donnée à la Municipalité. Les dernières années, la somme mise au budget n'a pas été atteinte. Cela lui donne une certaine liberté d'action. Ils ont lancé des projets pour des abris à vélo. Ils sont conscients d'être dans un budget dans lequel ils devront faire attention.

Mme S. Lambelet-Blanc demande si les problèmes liés au bâtiment Tribord sont des défauts cachés, considérés comme des vices cachés. Il semble que l'extension du bâtiment a moins de 10 ans, donc ce serait sous garantie.

M. M. Zenger répond que l'on ne peut pas dire que c'est un vice caché parce que le problème des températures trop élevées a déjà été rapporté dans le passé.

Concernant la possibilité de demander une partie du prix de ces travaux aux entreprises de construction en raison de « défauts cachés », le spécialiste qui a fait l'audit pense que le problème de la température dans les salles de classe n'étant pas nouveau et correspondant à du « ressenti », il y a peu de chances qu'un tribunal soutienne notre demande de prise en charge de ces frais par les entrepreneurs.

M. P. Vallon demande, pour reprendre la question traditionnelle de M. M. Clottu, où figure le loyer du Surfshop dans ce budget.

M. M. Zenger répond qu'il n'y figure pas.

M. G. Delacrétaz ajoute que les discussions n'ont pas encore eu lieu. Ils vont le faire et ce sera fait d'ici l'année 2022.

M. S. Simon demande pourquoi on change un véhicule pour la voirie alors que ce dernier a été acheté seulement en 2017.

M. M. Zenger répond que c'est un véhicule Diesel et qu'il ne fait que de très courtes distances. Écologiquement, c'est ce que l'on peut faire de pire. Il trouve opportun de le remplacer par un véhicule électrique.

M. S. Simon demande pourquoi il y a une baisse de la location des locaux scolaires. Le montant descend de Fr. 300'000.-.

M. M. Zenger explique qu'il faut voir que le montant des locations varie en fonction du taux d'amortissements des bâtiments. Il n'est pas défini selon l'espace utilisé. L'association scolaire qui est en train d'être créée, pourrait revenir sur ce mode calcul.

M. G. Delacrétaz explique que l'amortissement dans chaque loyer payé à une commune sera abandonné. On va plutôt parler de la surface et du nombre d'élèves. Echandens, par exemple, qui n'a plus que des bâtiments amortis, rêve d'avoir une situation comme Préverenges pour avoir des loyers plus importants à facturer.

M. S. Simon demande pourquoi l'ancien bâtiment feu/voirie coûte aussi cher, alors qu'il n'est pas utilisé. Il ne rapporte rien. Il a cru comprendre que ce bâtiment était utilisé gratuitement par des Préverengeois pour stocker du matériel. Est-ce que ces sociétés disposent de ces locaux gratuitement ?

M. M. Zenger répond qu'il s'agit de gens qui bénéficient de ces locaux à des prix très réduits, mais ils ont des conditions très restrictives. Ils peuvent se retrouver à devoir enlever leur matériel du jour au lendemain.

M. S. Balzarini demande ce qu'il en est de l'Auberge de l'Etoile. Il aimerait savoir exactement ce que va payer le tenancier durant les travaux. Et que se passe-t-il au niveau de la partie hôtelière ? Est-ce que des loyers sont perçus ?

M. G. Delacrétaz explique que pendant les travaux, aucun loyer n'est réclamé au tenancier. Il ne peut plus exploiter et les loyers recommenceront à la fin des travaux. Les restaurateurs ne sont pas en train de thésauriser, vu la situation Covid. Donc cela n'apparaît pas au budget. Les loyers n'ont pas été modifiés depuis longtemps, mais seront rediscutés.

M. S. Balzarini demande ce qu'il en est de la partie hôtelière, puisque certaines chambres sont occupées à l'année. A qui vont les recettes des chambres ? Le loyer de la partie hôtelière est-il séparé de celui du restaurant ?

M. G. Delacrétaz répond que non et que l'ensemble va à l'exploitant.

Mme B. Moser trouve bizarre qu'il faille déjà refaire les douches du bâtiment de voirie, alors qu'il est quasiment neuf. Elle demande s'il n'y a pas une garantie pour cela.

M. A. Garraux répond qu'il s'agit d'une malfaçon. Donc il est obligatoire de corriger cela. Il doit y avoir une garantie, mais quelqu'un aurait dû s'en occuper avant. Pour information, il y a aussi une malfaçon dans le toit et cela a été réglé sans frais supplémentaire pour la commune.

M. J. Chomette dit qu'il ne figure aucun budget pour la Plage zéro déchet.

Mme T. Wüst dit que c'est mentionné à la Page 51 du budget. La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Section 4. Urbanisme et constructions

La Présidente ouvre la discussion sur la section 4.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Section 5. Instruction publique et cultes

La Présidente ouvre la discussion sur la section 5
La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Section 6 – Police :

La Présidente ouvre la discussion sur la section 6
La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Section 7 – Sécurité sociale :

La Présidente ouvre la discussion sur la section 7

M. S. Simon dit que nous participons à l'Ajema pour un million de francs, et en échange, nous recevons de l'Ajema une subvention pour couvrir le déficit budgété de l'UAPE les Guifettes. Cette subvention de l'Ajema est passée à Fr. 600'000.-. Il aimerait savoir à quoi sert l'Ajema, comment est calculée notre participation à ce réseau pour arriver à Fr. 1'400'000,00 soit plus du double de la subvention qui est reçue. Que se passerait-il si nous ne faisons pas partie de ce réseau et si on versait directement à l'UAPE les Guifettes les sommes pour couvrir le déficit budgété ? Selon ses calculs, cela reviendrait moins cher.

M. A. Chappuis approuve et dit que c'est une manière habile de noyer le poisson de la part du Canton.

M. G. Delacrétaz explique que c'est bien dans cette optique que l'Association scolaire dont on parle plus haut est prévue. Cela permettrait d'améliorer la situation. Par contre, il faut faire attention au prix que l'on paie qui est lié aussi à la capacité financière des habitants des Communes. Il y a une part qui est payée par les gens qui utilisent les structures d'accueil de jour, en fonction de leurs revenus. Si on reste entre les 4 communes de l'EPSP, sans Morges, on arrivera à une meilleure somme. Dès que l'Association sera créée, il n'y aura plus besoin de l'Ajema

M. S. Simon note qu'il y a des pistes pour diminuer les charges et cela lui convient.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

La Présidente ouvre alors la discussion sur l'ensemble du budget 2022.

M. J. Scherer fait une remarque générale sur le budget. Il trouve qu'il est très agréable à lire ainsi que le rapport. Il a du plaisir à voir que beaucoup de choses sont prévues avant qu'il ne soit trop tard. Le remplacement de véhicule par plus écologique, par exemple, cela lui fait plaisir. Mais il aimerait savoir comment la Municipalité choisit ce qui sera dans le budget ou ce qui fera l'objet d'un préavis.

M. G. Delacrétaz explique que ce qui n'est pas prévu d'être dans le budget, ce sont les choses récentes qui ne sont pas prêtes, pas prévues. Il demande à l'assemblée de ne pas s'inquiéter : il y aura des préavis dans le courant de l'année. Les montants sont là afin de pouvoir commencer des études sans devoir déposer un préavis. Dès que les projets ont mûri, cela permet un dépôt de préavis.

Mme C. Monneron demande pourquoi il n'est pas possible d'avoir le budget sous format électronique.

M. G. Delacrétaz dit que ce sera possible.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

A la Majorité des Conseillers présents, 4 avis contraire et 2 abstentions,

LE CONSEIL COMMUNAL DE PREVERENGES

- vu le préavis municipal n° 9/21 du 19 octobre 2021,
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DECIDE

D'adopter le budget pour l'année 2022, tel que présenté par la Municipalité avec un déficit de Fr. 2'553'008.45

10/21 Fixation du plafond d'endettement et d'un plafond pour les cautionnements pour la législature 2021-2026

M. P.-R. Mayor lit le rapport de la commission des finances

La Présidente ouvre la discussion

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

A la majorité des Conseillers présents et 2 abstentions,

LE CONSEIL COMMUNAL DE PREVERENGES

- vu le préavis municipal n° 10/21 du 29 octobre 2021,
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DECIDE

1. de fixer le plafond d'endettement brut pour la législature 2021-2026 à Fr. 47'000'000.-
2. d'autoriser la Municipalité à contracter des emprunts dans la limite du plafond fixé au point 1, ci-dessus et en fonction des décisions du Conseil communal
3. de charger la Municipalité en temps voulu de fixer le moment de l'emprunt ainsi que ses modalités, conformément aux dispositions de l'art. 4 ch. 7 de la Loi sur les Communes
4. d'adopter un plafond pour les cautionnements de Fr. 23'500'000.- pour la législature 2021-2026

11/21 Demande de crédit pour le réaménagement de la place de jeux de l'Etoile

M.S. Balzarini lit le rapport de la commission ad hoc

Mme M. P. Borgnana lit le rapport de la commission des finances

M. S. Boschetti intervient afin de dire qu'il rejoint les 2 commissions en disant que le Street Workout n'est pas à sa place. Les utilisateurs ne seront pas au rendez-vous. Il trouve que ce serait mieux de faire une place de rencontre végétalisée.

Mme B. Moser est du même avis et trouve que ce Street Workout n'est pas au bon endroit. Pour elle, cette place sera utilisée par des adolescents sans gêne.

M. A. Garraux répond que c'est une question qu'ils se sont posée. Si on ne pense qu'à tous ces jeunes qui occupent toutes les places du village, à ce moment-là on ne fait plus rien. Il ne veut pas baisser les bras et reste optimiste face à ce Street Workout. Il trouve qu'il faut faire l'essai. Il sait que ces jeunes représentent un problème, mais propose d'aller de l'avant. Son prédécesseur se battait déjà car les jeunes faisaient trop de bruit. Il faudra un jour offrir un local à ces jeunes. Il propose d'essayer, cela ne grève pas le budget.

Mme V. Eggenberger qui représente les aînés, trouve très bien que les aînés puissent faire quelques mouvements en passant par le village. Elle trouve que c'est une bonne idée.

Mme C. Panchaud signale qu'il y a un budget de Fr. 2'000.- pour la signalétique. Elle relève cependant que la signalétique des places de jeux à Préverenges est très petite, placée trop haut. Il faut que les utilisateurs de petites et moyennes tailles puissent la lire.

A la majorité des Conseillers présents, 4 avis contraires et 9 abstentions.

LE CONSEIL COMMUNAL DE PREVERENGES

- vu le préavis municipal n° 11/21 du 21 octobre 2021,
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

DECIDE

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 135'000.- pour le réaménagement de la place de jeux de l'Etoile
2. d'approuver la comptabilisation, à savoir :
Amortissement sur une durée de 10 ans du montant net du réaménagement, subside cantonal déduit, dès le bouclage comptable du préavis, en principe en 2022

DIT

Que ce montant sera payé soit par les avoirs en compte de la commune, soit par l'emprunt.

4. Communications des délégués aux associations intercommunales

Pour la PRM, M. A. Chappuis dit que la séance du 23 novembre dernier a parlé de la livraison des nouveaux statuts pour les différentes communes. Une des choses qui fait souci est le fait que jusqu'à présent, aucune des Communes n'avait le pouvoir de décider seule. Dans Or, dans la nouvelle proposition, cette clause a été supprimée, ce qui voudrait dire que Morges, qui est représenté par plus de la moitié des délégués, pourrait remporter seule un vote.

Pour l'ERM, M. F. Bonnet dit qu'ils vont siéger la semaine prochaine.

5. Communications de la Présidente

- A. Les votations fédérales du 28 novembre ont vu un magnifique taux de participation de 65% !! Elle remercie l'équipe du bureau électoral pour tout ce travail.
- B. Les prochaines votations fédérales se dérouleront le 13 février 2022 avec les objets concernant :
 1. Initiative populaire du 18 mars 2019 « Oui à l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine - Oui aux approches de recherche qui favorisent la sécurité et le progrès »
 2. Initiative populaire du 12 septembre 2019 « Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac (enfants et jeunes sans publicité pour le tabac)»

Les 2 objets suivants ne seront soumis à la votation populaire que si le référendum qui a été lancé contre chacun d'eux aboutit. Il s'agit de :

- Modification du 18 juin 2021 de la loi fédérale sur les droits de timbre
- Loi fédérale du 18 juin 2021 sur un train de mesures en faveur des médias

- C. En raison de l'évolution de la situation sanitaire et des nouvelles mesures qui seront prises aux niveaux fédéral et cantonal, le bureau a décidé de reporter le souper du Conseil communal au printemps prochain. Se passer d'apéritif (debout), devoir réduire le nombre de convives par table, empêcher les gens de se déplacer comme ils l'entendent, et ceci malgré le pass Covid et les mesures sanitaires déjà prévues ne permettraient pas une soirée conviviale comme nous le souhaitons.

Prochains conseils communaux 2022 :

17	février	2022 à 20h00
5	mai	2022 à 20h00 dépôt de la gestion et des comptes
16	juin	2022 à 19h00 rapport sur la gestion et les comptes
15	septembre	2022 à 20h00 arrêté d'imposition
3	novembre	2022 à 20h00 dépôt du budget 2023
8	décembre	2022 à 20h00 Budget 2023
15	décembre	2022 à 19h00 (souper du Conseil communal)

6. Communications de la Municipalité

Section 1 – M. Delacrétaz

UAPE les Optimistes – mise à disposition d'un pavillon scolaire

L'UAPE les Optimistes, pourra continuer à être logée une année supplémentaire dans le pavillon sud du site scolaire, à savoir pour l'année scolaire 2022-2023, en raison de la tendance à la baisse des effectifs scolaires. A noter que lors de la demande d'autorisation d'exploitation, la commune s'était engagée envers l'OAJE à offrir un lieu d'hébergement à la structure, condition impérative.

Réception des nouveaux citoyens

La réception des jeunes citoyens n'ayant pas pu être organisée en 2020 en raison de la pandémie, 33 jeunes citoyens et citoyennes de Préverenges ont été accueillis au bâtiment du Château à l'occasion de deux réceptions. 15 jeunes ont participé à la réception du mercredi 10 novembre et 18 jeunes à celle du 24 novembre 2021. A noter que le nombre total de jeunes contactés atteignant leur majorité sur les 2 années est de 125. Ont participé à ces réceptions Mmes Anne Pictet Vallon, Présidente du Conseil communal, Sylvianne Lambelet-Blanc, Vice-présidente et Claude de Titta, Secrétaire du Conseil communal ainsi que la Municipalité in corpore.

Réception officielle de la Maison de Commune

Des délégations municipales et amies, dont celles avec lesquelles nous avons des relations contractuelles, ont été invitées à une réception officielle à la Maison de Commune le jeudi 25 novembre 2021. Cette rencontre a été agrémentée par un moment musical interprété par une harpiste et une violoniste. S'en est suivi un repas servi par l'Hôtel de la Plage. La soirée a été très conviviale et a permis de raffermir les liens d'amitié entre les communes.

Statistique de la population au 30 novembre 2021

La statistique de la population au 30 novembre 2021 : 5'252 habitants résident à Préverenges et 87 sont en séjour.

Section 2 – M. Zenger

Commission consultative pour le développement durable

La Municipalité a désigné les personnes suivantes pour siéger au sein de la Commission consultative pour le développement durable pour la législature 2021-2026 :

- Mme Helen Jordan, Conseillère communale (déjà membre lors de la précédente législature)
- Mme Karin Barraud, Conseillère communale
- M. Mohamed Meghari, Conseiller communal
- M. Safet Cokovic, sans droit au vote, en qualité de secrétaire
- M. Manuel Zenger (déjà membre lors de la précédente législature – comme municipal permanent)
- d'un 2ème municipal lorsque les thématiques concernent son dicastère
- un expert externe pourra également être convié à participer en cas de besoin.

Section 3 – Mme Wüst

Saison culturelle

Les concerts classiques ont connu un joli succès : 35 personnes pour le concert du 5 novembre, 42 personnes pour celui du 19 novembre et 42 personnes pour celui du 26 novembre. Les prochains événements à l'affiche de la Maison de Commune sont :

- le samedi 4 décembre, une conférence sur les icônes sacrées par l'iconographe Elisha,
- le jeudi 9 décembre, une conférence « voyage à vélo autour du monde » par le préverengeois Chris-Alexandre Gonchietta,
- le 12 décembre, une projection du film « Heidi » d'Alain Gsponer présenté par Yvan Schwab et un peu de neige
- le samedi 8 janvier avec le film « A land shaped by woman » en présence de la réalisatrice et snowboardeuse préverengeoise Anne-Flore Marxer.

Concours logo et nom pour la Maison de Commune

Nous avons reçu 41 propositions de nom et 13 de logo. Ils passeront sous la loupe d'un jury composé de Mmes Anne Pictet Vallon, Marie-Pierre Borgnana, Maude Ferrari et MM. Guy Delacrétaz, Alain Garraux et Giancarlo Mino. Les sélectionnés seront soumis au vote de la population fin janvier.

Univers 1028

Le centre de jeunes tiendra un stand de bricolage et restauration au Noël du village le 8 décembre. La fenêtre de l'Avent du 15 décembre sera inaugurée avec restauration et boissons offertes. Et enfin le 22 décembre, un rallye de Noël d'une durée d'une grosse demi-heure à travers Préverenges aura lieu de 14h à 17h, gratuit et ouvert à tout le monde, avec un départ chaque 15 minutes, restauration et boissons payantes devant le local d'Univers1028.

Section 4 – M. Nusbaumer

Auberge de l'Etoile

Le désamiantage est en cours et a réservé quelques surprises, comme la découverte de superposition de plusieurs couches de faïences amiantées à certains endroits. Ces travaux de désamiantage dureront donc un peu plus longtemps que prévu.

Les interventions d'experts sur les parties techniques (chauffage, ventilation, électricité) et les travaux de démolition en lien avec le rez-de-chaussée ont mis à jour des problèmes potentiels en matière de structure et de sécurité dans l'ensemble du bâtiment.

Dès lors, des analyses de statique et de sécurité, notamment incendie, de l'ensemble du bâtiment ont été ordonnées. Les résultats de ces analyses nous parviendront prochainement et permettront à la municipalité de prendre des décisions quant à la façon dont la suite des travaux devra se dérouler.

Plan d'affectation Grand record

La Municipalité a décidé, dans sa séance du 1^{er} novembre 2021, de déposer auprès des services cantonaux le plan d'affectation Grand Record pour examen préalable. Le dossier sera donc transmis d'ici la fin de l'année pour une procédure d'une durée comprise entre 3 et 6 mois. A l'issue de cet examen préalable, le dossier, éventuellement révisé, sera présenté aux commissions d'urbanisme du Conseil communal et de la Municipalité, puis finalisé en vue de sa mise à l'enquête publique. Une séance d'information à la population sera mise sur pied à ce moment-là.

Section 5 – M. Garraux

Parking de la plage - remise en état

